



Aide aux sans papiers pour quitter la France

Par **paris**, le **28/07/2009** à **20:46**

Bonjour,
je suis tunisien et j'ai venu en france depuis une année avec un visa d'un moi et actuelement je suis sans papier et je doit partir à mon payé pour des problèmes familiales et je demande s'il y avait une aide pour les clandestins qui veulent quitter la france . merci

Par **anais16**, le **28/07/2009** à **20:49**

Bonjour,

il existe effectivement une aide au retour volontaire qui peut être délivrée par l'OFII.
Cependant, vous ne remplissez pas les conditions puisque cette aide concerne uniquement:

1. Tout étranger qui s'est vu notifier un refus de séjour ou de renouvellement de titre de séjour et qui fait l'objet d'une invitation à quitter le territoire français (IQTF) ou d'une obligation à quitter le territoire français (OQTF), sauf s'il est placé en rétention administrative ;
2. L'étranger qui a fait l'objet d'une décision administrative de reconduite à la frontière sauf s'il a été placé en rétention administrative ou s'il a enfreint les articles 5, 7 et 8 du II de l'article 511-1 du CESEDA

Par **12beni**, le **18/02/2016** à **15:23**

Bonjour je souhaite poser une question concernant un sans papier en france qui n'a ni papier

ni passport qui dort dans les métro qui souhaite retourner dans son pays es ce que si ce dernier la se rend a la police pour retourner dans son pays puisqu'il n'a rien la police pourra til l'aider ou l'enfermer

Par **eozen**, le **18/02/2016 à 16:06**

Bonjour,

Pour aller dans mes collectivités natales FRANÇAISES, où se trouvent notamment mes papiers d'état civil FRANÇAIS , je dois avoir une caution locale.
C'est en principe elle qui doit payer le retour!

Par **12beni**, le **18/02/2016 à 16:19**

Je comprend pas votre explication puisque ce dernier n'est pas français svp expliquer moi bien svp

Par **amajuris**, le **18/02/2016 à 18:37**

bonjour,
en l'absence de documents d'identité prouvant sa nationalité, je ne vois pas comment la france pourrait le renvoyer chez lui.
salutations

Par **12beni**, le **19/02/2016 à 19:26**

S'il a une carte d'identité ivoiriens es ce qu'il peuvent l'envoyer dans son pays

Par **amajuris**, le **19/02/2016 à 20:34**

donc cette personne a des papiers contrairement à ce que vous indiquez dans votre message à moins ce ne soit une fausse carte d'identité.

Par **12beni**, le **19/02/2016 à 20:39**

Non ce n'est pas une fausse carte d'identité en faite quand je disais sans papier c'est juste pour dire que la personne n'a aucun papier français c'est tout